

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

maladies professionnelles Question écrite n° 51864

## Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant l'indemnisation des victimes de l'amiante. Ce rapport préconise de préciser à l'avenir lors de l'inscription d'un établissement sur la liste de ceux ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité, les métiers et les lieux d'exercice éligibles, comme c'est déjà le cas pour le secteur de la construction et de la réparation navale et les ports. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

## Données clés

Auteur : M. Claude de Ganay

Circonscription: Loiret (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 51864 Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 mars 2014, page 2215 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)